

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2025

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoints : Norbert RIESTER,

Les Conseillers municipaux : Caroline BAUMERT, Raphaël EDEL, Joseph EHRHART, Gwenn GAUDIN, Valérie HIRTZ, Élodie HESTIN, Dominique LEHMANN, Céline MASTRONARDI, Didier METZ, Maxime METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ

Absents excusés : Anne DIETRICH, Raphaël EDEL, Joseph EHRHART, Céline MASTRONARDI

Absent non excusé : Philippe SCHMITT

Procurations : Anne DIETRICH à Norbert RIESTER

Raphaël EDEL à Maxime METZ

Céline MASTRONARDI à Gwenn GAUDIN

Secrétaire de séance : le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Gwenn GAUDIN, comme secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 15 mai 2025

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux – adhésion

Le Conseil municipal décide de reporter ce point à septembre 2025

Adopté à l'unanimité

Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté du Pays de Barr dans le cadre d'un accord local

Le Conseil municipal décide de fixer, à 46, le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté du Pays de Barr, réparti comme suit :

Nom des Communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
BARR	7086	12
EPFIG	2239	4
DAMBACH-LA-VILLE	2186	4
ANDLAU	1759	3
VALFF	1354	3
GERTWILLER	1281	2
STOTZHEIM	1105	2
HEILIGENSTEIN	927	2
GOXWILLER	835	2
ZELLWILLER	808	2
BOURGHEIM	643	1
SAINT-PIERRE	612	1
MITTELBERGHEIM	599	1
LE HOHWALD	512	1
EICHHOFFEN	501	1
NOTHALTEN	424	1
BLIENSCHWILLER	305	1
REICHSFELD	289	1
ITTERSWILLER	218	1
BERNARDVILLE	199	1
TOTAL	23882	46

Adopté à l'unanimité

Acceptation d'un remboursement de sinistre

Le Conseil municipal accepte le dédommagement reçu de Groupama Grand Est, d'un montant TTC de 331,04 € pour le bris de glace au presbytère.

Adopté à l'unanimité

Travaux parvis église, monuments au mort et cimetière

Le Conseil municipal décide d'effectuer d'aménagement en béton désactivé au cimetière, au parvis de l'église et au monument au morts et de retenir le devis établi par l'entreprise ALSAVERT pour un montant HT de 20 730,43 €.

Adopté à l'unanimité

Modification budgétaire n°4

Le Conseil municipal décide de modifier le Budget Primitif 2025 comme suit pour constituer une provision pour créances douteuses et inscrire le montant annuel du risque encouru :

Dépenses de fonctionnement :

- Article 6817 – chapitre 68 : + 37,00 €

Recettes de fonctionnement :

- Article 7817 – chapitre 78 : + 37,00 €

Adopté à l'unanimité

Limitation de vitesse en agglomération

Le Conseil municipal décide de limiter la vitesse à 40 km/h sur tout le village de Stotzheim.

Adopté à la majorité des voix

Demande de numérotation

Le Conseil municipal décide d'attribuer la numérotation suivante aux logements collectifs en cours de construction, rue Binnweg : 21 A, 21 B et 21 C

Adopté à l'unanimité

Divers : Avenant convention partenariat « Espace sans tabac

Le Conseil municipal accepte l'avenant de la convention de partenariat « Espace sans tabac » pour intégrer l'interdiction de fumer et vapoter à la nouvelle zone de loisirs et aux abords des écoles. Des panneaux rappelant ces interdictions seront mis en place et un arrêté pris par le Maire.